

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00301 Numéro SIREN : 804 629 327 Nom ou dénomination : AYAUDAR

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003914

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

Dénomination : AYAUDAR
Adresse : 5 impasse Les Beneys 26120 Peyrus -FRANCE-

n° de gestion : 2015B00301
n° d'identification : 804 629 327

n° de dépôt : A2019/003914
Date du dépôt : 14/06/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 18/12/2018



782342



782342

AYAUDAR

**Société par actions simplifiée
au capital de 4 739 250 euros**

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

**Siège social : 5 Impasse Les Beneys, 26120 PEYRUS
804 629 327 RCS ROMANS**

14 JUIN 2019

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2018**

L'an Deux Mille Dix-huit,
Le Dix-huit Décembre,
A 10 heures 30,

Les associés de la société AYAUDAR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 Impasse Les Beneys 26120 PEYRUS, sur convocation faite par à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain BARNASSON, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Yolande BARNASSON est désigné comme secrétaire.

la société IN EXTENSO AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 739 250 actions sur les 4 739 250 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Alain BARNASSON de son mandat de Président remise ce jour à la société, et avec une date de prise d'effet au 31 Décembre 2018, , décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter du 31 Décembre 2018, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Yolande BARNASSON
Née à CHATEAUDOUBLE le 18 juillet 1954
De nationalité française
Demeurant 5 Impasse Les Beneys, 26120 PEYRUS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

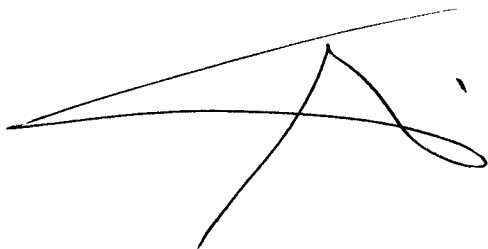
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Monsieur Alain BARNASSON



Madame Yolande BARNASSON

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions
de Président.
